L'Année psychologique, 2004, *104*, 83-102

LAPSCO
Université de Clermont-Ferrand II
UMR CNRS 6024[1]

CONTRÔLE SOCIAL ET EFFET SPECTATEUR : L'IMPACT DE L'IMPLICATION PERSONNELLE

Peggy CHEKROUN[2] et Markus BRAUER

SUMMARY : Social control and the bystander effect : The impact of personal implication

When an individual has to make the decision to intervene in a given situation, the presence of others generally inhibits his or her reaction. In social psychology, this phenomenon is refered to as the bystander effect. The field study presented in this article examines the bystander effect in the realm of social control behavior. A confederate of the experimenter threw a plastic bottle in the forest while a varying number of hikers passed him. Personal implication was manipulated by the presence or absence of a second confederate who seemed to be the first confederate's friend. A first study has shown that personal implication is high when people face a single individual who litters in a recreational area. However, when that individual is accompanied by a friend, the task to communicate to the first individual that his behavior is socially unacceptable falls upon the friend, and personal implication is low. The results of the present study yield a bystander effect, but only when personal implication is low. When personal implication is high, a constant proportion of hikers intervened, and this proportion did not depend on the number of bystanders. This research shows that the inhibiting effect of the presence of others in the realm of social control behavior can be eliminated when people feel personally implicated by the counter-normative behavior.

Key words : bystander effect, personal implication, social control, deviance, reactions to deviance.

1. 34, avenue Carnot, 63037 Clermont-Ferrand Cedex.
2. E-mail : chekroun@srvpsy.univ-bpclermont.fr.

Les normes sociales sont les fondements garants de l'équilibre des groupes sociaux. Telles que les définit Sherif (1936), les normes sociales sont des prescriptions de comportements ou d'attitudes considérés comme souhaitables et/ou acceptables dans une unité sociale donnée. Ainsi, si le respect de ces prescriptions comportementales permet le fonctionnement régulier et équilibré du groupe, la transgression de ces mêmes règles peut constituer une menace pour cet équilibre social. La sanction des comportements contre normatifs apparaît alors comme un processus fondamental dans la perpétuation des unités et groupes sociaux.

Face à un comportement allant à l'encontre d'une norme sociale, tous les individus présents ont la possibilité d'intervenir et de désapprouver ce comportement en octroyant une sanction négative à son auteur. Il va s'agir, pour ces témoins, de manifester à l'individu contrevenant leur désapprobation de son acte. Que cette manifestation prenne la forme d'un regard désapprobateur, d'un soupir, ou d'un commentaire oral par exemple, on considèrera alors que du « contrôle social » a été exercé par les témoins de l'acte (Gibbs, 1981 ; Meier, 1982).

Cependant, le fait d'assister à un acte contre normatif n'est pas systématiquement associé à la prise de décision d'intervenir et d'exercer du contrôle social. Comme la majorité des comportements sociaux interindividuels, l'exercice de contrôle social est inhibé par de nombreux facteurs environnementaux ou sociaux. Nous avons pu montrer antérieurement (Chekroun et Brauer, 2002) que l'un de ces facteurs est la présence d'autrui. L'effet spectateur, traditionnellement connu pour son rôle inhibiteur des conduites d'aide (Darley et Latané, 1968 ; Latané et Darley, 1968) est en effet apparu dans ces travaux consacrés aux réactions de contrôle social. L'effet spectateur fait référence au phénomène selon lequel plus le nombre de témoins de l'acte déviant augmente, plus la probabilité que chaque témoin intervienne est réduite. Cette inhibition de l'intervention individuelle résulterait, d'après la littérature, d'un triple processus : influence sociale, inhibition causée par l'audience, diffusion de la responsabilité (Latané et Darley, 1968 ; Schwartz et Gottlieb, 1976). Comme l'expliquent Latané et Darley, ces trois processus seraient à l'origine de l'inhibition de l'intervention provoquée par la présence de plusieurs témoins. Plus précisément, lorsqu'un individu se trouve face à une situation dans laquelle une intervention de sa part pourrait être nécessaire, sa réaction va, si

d'autres personnes sont présentes, être influencée par la réaction de ces personnes. Quand ces personnes restent passives, l'éventuelle réaction de l'individu va se trouver inhibée *(influence sociale)*. De plus, la crainte d'être évalué négativement par ces autres personnes va avoir tendance à aller contre la décision d'intervenir *(inhibition causée par l'audience)*. Enfin, plus le nombre de témoins présents est grand, plus la part de responsabilité d'intervention incombant à chacun d'entre eux est réduite, en conséquence plus les chances que quelqu'un réagisse sont faibles *(diffusion de la responsabilité)*. Bien que la majorité des travaux ayant mis en évidence cet effet spectateur se soient tenus dans le cadre des conduites d'aide, nos travaux antérieurs semblent montrer que, dans des conditions comparables, ce même effet est transposable au comportement de contrôle social. En effet, la probabilité individuelle d'intervention des témoins de la dégradation de l'ascenseur d'un centre commercial se voit réduite lorsque le nombre de ces témoins augmente (Chekroun et Brauer, 2002). Ainsi, l'exercice de contrôle social se trouverait affecté par le fait que plusieurs personnes soient témoins d'un même acte déviant. En conséquence, un comportement contre normatif serait d'autant moins sanctionné par chaque témoin lorsqu'il se tient en présence d'un public important.

Toutefois, sur la base de travaux menés dans le cadre de l'étude des conduites d'aide (Baumeister, Chesner, Senders et Tice, 1988 ; Cramer, McMaster, Bartell et Dragna, 1988), Brauer et Chekroun (2002) ont identifié un facteur influençant l'apparition de cet effet inhibiteur de la présence d'autrui sur l'exercice de contrôle social. En effet, nous avons pu constater que confrontés à un comportement contre normatif plus impliquant, les participants ne sont plus affectés par l'effet spectateur. Un questionnaire nous avait permis de considérer que les comportements déviants consistant d'une part à détériorer l'ascenseur d'un centre commercial, et d'autre part à détériorer un jardin public, différaient l'un de l'autre sur la dimension de l'implication personnelle qu'ils suscitaient. En effet, les résultats du questionnaire nous indiquaient que les individus se sentaient moins affectés par la dégradation de l'ascenseur, c'est-à-dire dans la condition où l'effet spectateur apparaissait, que par la dégradation du jardin public, c'est-à-dire là où l'effet spectateur n'apparaissait pas. Ainsi, nous rejoignions les résultats, connus dans le cadre des conduites d'aide, montrant que, dès lors que les

témoins d'une situation d'urgence étaient impliqués personnellement dans cette situation, on n'observait pas d'effet spectateur. Lorsque des individus se sentent impliqués dans ce qui arrive, ils ne sont plus touchés par l'effet inhibiteur de la présence d'autrui.

Si les résultats présentés nous laissent penser que lorsque l'implication personnelle des individus est élevée, nous pouvons moduler l'effet inhibiteur de la présence d'autrui sur la prise de décision d'intervenir face à un comportement déviant, il convient de se pencher plus précisément sur ce que désigne ce sentiment d'implication. Nous considérons en effet que l'implication personnelle n'est pas un sentiment univoque. Trois types de sentiments sont selon nous reliés à l'implication personnelle : *(a)* le fait de *se sentir personnellement concerné par les conséquences négatives de l'acte déviant, (b)* le sentiment d'*être investi dans la norme transgressée,* et enfin *(c)* le sentiment d'*être personnellement responsable de l'intervention.* Comment ces trois sentiments conduisent-ils les témoins d'un acte déviant à exercer du contrôle social malgré la présence d'autrui ? Sans doute le modèle proposé par Piliavin, Rodin et Piliavin (1969), qui envisage la prise de décision d'apporter son aide à autrui en termes de rapport gain/coût de l'intervention, peut-il trouver ici une nouvelle application. Lorsque les individus assistant à un acte déviant sont affectés par les conséquences négatives de cet acte (voir le premier sentiment décrit précédemment), par exemple si quelqu'un passe devant eux dans une file d'attente ou détériore un bien auquel ils attachent de l'importance, l'intervention et l'attribution d'une sanction sociale négative vont être la source d'un gain personnel. Ce bénéfice personnel dans la prise de décision d'intervenir va leur donner les moyens cognitifs de passer outre les attentes négatives liées à la présence d'autrui en termes de coût de l'intervention. Ainsi, ces individus seront moins facilement sujets à l'effet spectateur. C'est précisément ce qui semble se passer dans l'étude de Chekroun et Brauer (2002) précédemment présentée. Nous avons vu que l'effet spectateur n'apparaissait alors que dans la condition pour laquelle les participants se disaient peu affectés personnellement par les conséquences de l'acte déviant, tandis que ce même effet n'apparaissait pas lorsque les participants se sentaient touchés par l'acte déviant.

Par ailleurs, le fait d'être investi dans une norme peut également être considéré comme une source d'implication personnelle

des témoins dans une situation présentant un comportement déviant (Brauer et Chekroun, 2002) (voir le deuxième sentiment décrit plus haut). En effet, lorsqu'une importance particulière est personnellement accordée à une norme sociale donnée par un individu, celui-ci va sans doute se sentir plus concerné par la transgression de la norme en question et se sentir plus impliqué dans la situation. C'est par exemple le cas lorsqu'une personne particulièrement attachée au respect des personnes handicapées voit quelqu'un se garer sur une place réservée à ces personnes : elle est investie dans la norme transgressée et donc impliquée personnellement dans ce qui se passe.

Enfin, le sentiment de responsabilité, déjà évoqué en raison de son impact sur l'effet spectateur (Latané et Darley, 1968), serait lié positivement au sentiment d'implication personnelle (voir le troisième sentiment décrit plus haut). En effet, quand un individu s'octroie une responsabilité personnelle accrue pour intervenir face à un comportement déviant, il va considérer que c'est son rôle d'intervenir et se sentir comme plus impliqué dans la situation par rapport à un individu considérant que ce n'est pas à lui de le faire et que d'autres personnes sont plus responsables que lui pour agir. Tandis que pour une personne qui ne s'attribue aucune responsabilité, l'intervention sera plus risquée donc coûteuse qu'une non-intervention, pour l'individu qui se considère comme responsable de l'intervention, le fait de réagir et d'exercer du contrôle social est moins coûteux qu'une non-intervention qui le placera dans une situation de dissonance cognitive. Il sera ainsi plus à même de résister au processus de diffusion de la responsabilité et interviendra donc, ne subissant plus l'influence de la présence d'autrui. La part de responsabilité lui incombant étant plus grande que celles incombant aux autres témoins (Forsyth, Zyzniewski et Giammanco, 2002), l'individu va être amené d'une part à se percevoir comme étant impliqué dans ce qui arrive et, en conséquence, à exercer du contrôle social sans subir l'influence des autres témoins.

L'implication personnelle peut donc avoir pour origine trois types de sentiments. Nous avons vu que dans l'étude de Chekroun et Brauer (2002), nous comparions l'apparition de l'effet spectateur dans deux situations différant quant au niveau d'implication personnelle occasionné. Cette implication personnelle était ici liée au fait que les participants se sentent ou non affectés par les conséquences de deux comportements déviants

différents. Nous observions alors, comme nous l'avons dit, que face au comportement déviant affectant peu les individus, le traditionnel effet spectateur apparaissait, tandis que, face au comportement les affectant et suscitant donc une implication personnelle forte, la présence de plusieurs témoins n'affectait pas la probabilité individuelle d'intervention. Cependant, si les résultats de cette étude semblent confirmer nos attentes, des réserves peuvent être posées quant à la fiabilité des conclusions. En effet, nous nous trouvions alors dans le cadre d'une étude corrélationnelle. Les deux situations expérimentales n'étaient pas strictement comparables et ne différaient pas exclusivement au niveau du sentiment d'implication personnelle. Les conditions d'implication personnelle forte versus faible étaient en effet opérationnalisées au moyen de comportements déviants différents prenant place dans des lieux différents : l'un consistait pour un compère à faire des graffitis dans l'ascenseur d'un centre commercial (condition dite d'implication faible), tandis que l'autre consistait pour un compère à jeter une bouteille en plastique vide dans les allées d'un jardin public.

Des dimensions comme le lieu d'intervention, la cohésion possible du groupe de témoins, les caractéristiques des témoins, le type de comportement contre normatif, ou le type d'environnement peuvent par exemple constituer des interprétations alternatives des résultats alors obtenus (Piliavin, Rodin et Piliavin, 1969 ; Rutkowsky, Gruder et Romer, 1983). Quelle que soit l'explication alternative sur laquelle on se penche plus particulièrement, il nous a semblé primordial de réaliser une nouvelle étude visant à mettre en évidence le rôle de l'implication personnelle dans l'exercice de contrôle social et notamment dans l'apparition de l'effet spectateur en présence d'autrui. Cette nouvelle étude devait permettre de comparer strictement deux conditions expérimentales différant exclusivement au niveau de l'implication personnelle qu'elles suscitent. Ainsi, le comportement déviant utilisé dans les deux conditions devrait être le même, et les deux conditions devraient prendre place au même endroit. Nous avons alors choisi de reprendre le comportement déviant utilisé dans l'étude de Chekroun et Brauer (2002) pour la condition de forte implication personnelle, c'est-à-dire que notre compère devrait jeter une bouteille d'eau vide dans les allées d'un parc naturel. La norme transgressée et les conséquences de cette transgression étant en conséquence identiques dans les deux conditions expéri-

mentales à mettre en place, nous pouvions manipuler le niveau d'implication personnelle sur la base de la responsabilité individuelle incombant aux témoins. Ainsi, le niveau d'implication personnelle serait plus élevé lorsque la responsabilité des témoins de l'acte déviant sera plus forte, et inversement, un niveau d'implication personnelle faible sera lié à une responsabilité peu élevée. Forsyth et ses collaborateurs (2002) considèrent que dans une situation donnée, certains individus se voient d'emblée attribuer une part de responsabilité plus importante que les autres. Nous considérions alors que le fait que le compère réalisant le comportement déviant soit seul ou accompagné d'un second compère pourrait jouer sur le sentiment de responsabilité des témoins, ceux-ci devant se percevoir comme étant moins responsable d'intervenir lorsque le compère est accompagné que lorsqu'il est seul. Avant de réaliser l'étude complète sur le terrain, une première étude a été réalisée afin de vérifier, au moyen d'un questionnaire, l'exactitude de cette assertion.

ÉTUDE 1

MÉTHODE

PARTICIPANTS

Cent soixante dix-huit personnes ont répondu au questionnaire. Il s'agissait d'étudiants en première année de psychologie. La passation se faisait en groupe.

MATÉRIEL ET PROCÉDURE

Le questionnaire proposé aux participants comportait dans un premier temps la description détaillée de la situation expérimentale qui suit : « *Vous vous promenez dans un parc naturel, sur un chemin de randonnée du parc des volcans par exemple. À un moment donné, vous croisez un jeune homme (25 ans environ) qui, après avoir terminé une grande bouteille d'eau en plastique, jette cette bouteille sur le bord du chemin.* » Trois questions étaient ensuite posées aux participants : « Le jeune homme est seul, et personne d'autre que vous ne se trouve sur le chemin. À quel point pensez-vous que

c'est à vous d'intervenir ? », « Le jeune homme est seul, mais un gardien du parc marche derrière lui. À quel point pensez-vous que c'est à vous d'intervenir ? », et « Le jeune homme est accompagné d'un ami. À quel point pensez-vous que c'est à vous d'intervenir ? » À chacune de ces questions, les participants répondaient sur une échelle de type Likert en cinq points de 1 = pas du tout à moi, à 5 = tout à fait à moi.

RÉSULTATS

Les scores moyens de responsabilité perçue par les témoins dans les trois conditions expérimentales sont présentés dans le tableau I ci-dessous.

TABLEAU I. — *Responsabilité moyenne perçue en fonction de la condition expérimentale dans l'étude 1*

Mean perceived responsibility as a function of experimental condition in study 1

Condition	Moyenne	Écart type
Individu déviant seul	3,47	1,05
Présence d'un gardien	2,08	0,97
Individu déviant accompagné	2,62	1,16

Les résultats présentés ici montrent que c'est dans la condition où l'individu déviant est seul que les participants se sentent le plus responsables d'intervenir auprès de lui, tandis que c'est lorsqu'un gardien est présent qu'ils se sentent le moins responsables, la présence d'un ami accompagnant l'individu déviant se situant dans une position intermédiaire mais en dessous de la moyenne de l'échelle. La différence de responsabilité perçue entre les trois conditions se révèle significative statistiquement, $F(2,177) = 158,66$, $p < .0001$. Si l'on se penche sur les deux conditions nous intéressant plus particulièrement pour la suite de notre étude, on constate que, comme nous l'attendions, les individus se sentent plus responsables d'intervenir face à un déviant seul que face à un déviant accompagné d'un ami, $t(177) = 12,60$, $p < .0001$. La présence d'une personne accompagnant l'auteur du comportement contre normatif suffit donc à réduire le senti-

ment de responsabilité personnelle des témoins de cet acte. On peut alors considérer que l'implication personnelle des individus dans la situation est plus forte lorsque le déviant est seul que lorsqu'il est accompagné d'une personne que l'on peut qualifier de plus responsable pour l'intervention telle qu'un ami.

L'étude suivante, sur la base des résultats de cette étude 1, nous permettra de reconsidérer notre hypothèse selon laquelle l'effet spectateur existe bien dans le cadre du contrôle social, mais peut être modulé lorsque l'on modifie, via la responsabilité individuelle perçue, le sentiment d'implication personnelle des témoins du comportement déviant.

ÉTUDE 2

L'objectif central des recherches présentées dans cet article était de mettre en évidence, d'une part, l'existence de l'effet spectateur dans le cadre de l'exercice de contrôle social et, d'autre part, si cet effet inhibiteur de la présence de plusieurs témoins sur la prise de décision individuelle d'intervenir dépend effectivement du sentiment d'implication personnelle. Nous faisions l'hypothèse que la probabilité individuelle d'intervention face au comportement déviant serait affectée par l'augmentation du nombre de témoins lorsque l'individu déviant serait accompagné d'un ami (c'est-à-dire lorsque l'implication personnelle est faible), tandis que cette même propension à intervenir ne serait pas réduite par la présence de plusieurs témoins lorsque l'individu déviant serait seul (c'est-à-dire lorsque l'implication personnelle est forte).

MÉTHODE

PARTICIPANTS

Les participants de cette étude étaient des promeneurs marchant sur un chemin de randonnée d'un parc naturel. Ces participants étaient choisis de façon aléatoire à chaque fois que les expérimentateurs croisaient des randonneurs sur le chemin. Le nombre de témoins variait selon les essais de 1 à 3,

amenant à un total de 468 participants naïfs pour 224 essais. Pour une part de ces essais (N = 127), le compère était seul, alors que, pour une autre part (N = 97), il était accompagné d'un deuxième compère passif. L'attribution dans ces deux conditions expérimentales se faisait aléatoirement.

PROCÉDURE

Deux conditions expérimentales étaient mises en œuvre. Dans une première condition (dite condition « *implication forte* ») un compère marchait sur le chemin de randonnée. Dès qu'un randonneur ou un groupe de deux ou trois randonneurs arrivait face à lui, il jetait bruyamment sur le bord du chemin une grande bouteille d'eau après avoir fait semblant de la vider. Le bruit de la bouteille tombant sur le sol attirait nécessairement l'attention des randonneurs. Faisant tout d'abord mine d'ignorer les témoins, le compère établissait ensuite avec eux un contact visuel au moment où il les croisait. Si aucun des témoins n'intervenait, le compère continuait alors son chemin comme si de rien n'était. Par contre, si au moins l'un des témoins exprimait sa désapprobation, le compère s'excusait, ramassait la bouteille, et effectuait un débriefing complet. Dans une seconde condition (dite condition « *implication faible* »), la procédure était exactement la même, à l'exception du fait que le compère accomplissant l'acte déviant était accompagné d'un autre compère qui marchait à ses côtés.

MESURES

Après chaque essai expérimental, le compère relevait sur une grille d'observation la condition expérimentale, le nombre de témoins présents (nombre de randonneurs), et enfin la première réaction observée suite au comportement contre normatif. Cette réaction était codée au moyen de l'échelle suivante : 0 (pas de contrôle social), 1 (regard désapprobateur), 2 (soupir fort audible par le compère déviant), 3 (contrôle social indirect, c'est-à-dire remarque n'étant pas spécifiquement adressée à l'individu déviant lui-même), 4 (remarque orale adressée poliment au compère déviant), 5 (remarque orale agressive adressée au compère déviant).

RÉSULTATS

Les différentes réactions observées dans les conditions d'implication élevée et faible sont présentées dans le tableau II ci-dessous. On peut constater que d'une façon générale, dans la

TABLEAU II. — *Répartition des réactions observées dans les conditions « implication élevée » et « implication faible »*

The frequencies of occurrence of the different reactions to the counternormative behavior as a function of experimental conditions in study 2

	Condition expérimentale					
	Implication élevée		Implication faible		Total	
Type de réaction	N	%	N	%	N	%
Pas de contrôle social (0)	49	38,6	44	45,4	93	41,5
Regard désapprobateur (1)	25	19,7	27	27,8	52	23,2
Soupir (2)	5	3,9	1	1,0	6	2,7
Contrôle social indirect (3)	18	14,2	4	4,1	22	9,8
Remarque orale au compère (4)	27	21,3	19	19,6	46	20,5
Remarque orale agressive (5)	3	2,4	2	2,1	5	2,2
Total contrôle social	78	61,4	53	54,6	131	58,5
Total	127	100	97	100	224	100

majorité des observations, du contrôle social a été exercé sur le compère déviant. Les deux principaux modes d'expression utilisés par les témoins de l'acte déviant sont des regards désapprobateurs et des remarques orales polies, c'est-à-dire que la plupart du temps les individus manifestent directement leur désapprobation à l'auteur du comportement en question. Ces réactions, les plus nombreuses, étaient généralement adressées de manière polie et non agressive. Les intervenants faisaient le plus souvent appel au sens civique de l'individu déviant, ou encore ils lui demandaient simplement de ramasser sa bouteille. La comparaison des conditions « implication élevée » et « implication faible » ne laissent apparaître aucun effet principal de cette variable sur les réactions des témoins ($\chi^2_5 = 9{,}67$, *ns*). Dans une deuxième analyse, nous avons traité le contrôle social non plus

en tant que variable ordinale basée sur l'échelle des réactions des témoins, mais en tant que variable catégorielle. En effet, nous avons regroupé les cinq formes de contrôle social (regard désapprobateur, soupir, contrôle indirect, remarque orale polie, et remarque orale agressive) en une catégorie « Contrôle social », opposée à une catégorie « Absence de contrôle social ». L'analyse de chi-deux indique que le déviant en condition « implication forte » n'a pas significativement plus de chances de recevoir une sanction que le déviant en condition « implication faible » ($\chi^2_1 = 1{,}04$, *ns*). Aucun effet de l'implication personnelle des témoins sur le contrôle social exercé sur l'individu déviant n'est ainsi obtenu ici.

Afin de mettre en évidence l'effet de la présence de plusieurs témoins, la dichotomisation précédente des réponses en deux catégories « contrôle social » versus « absence de contrôle social » a été à nouveau utilisée pour chacune des conditions de nombre de témoins. La figure 1 représente les réactions dans la condition « implication forte ». Les taux de contrôle social

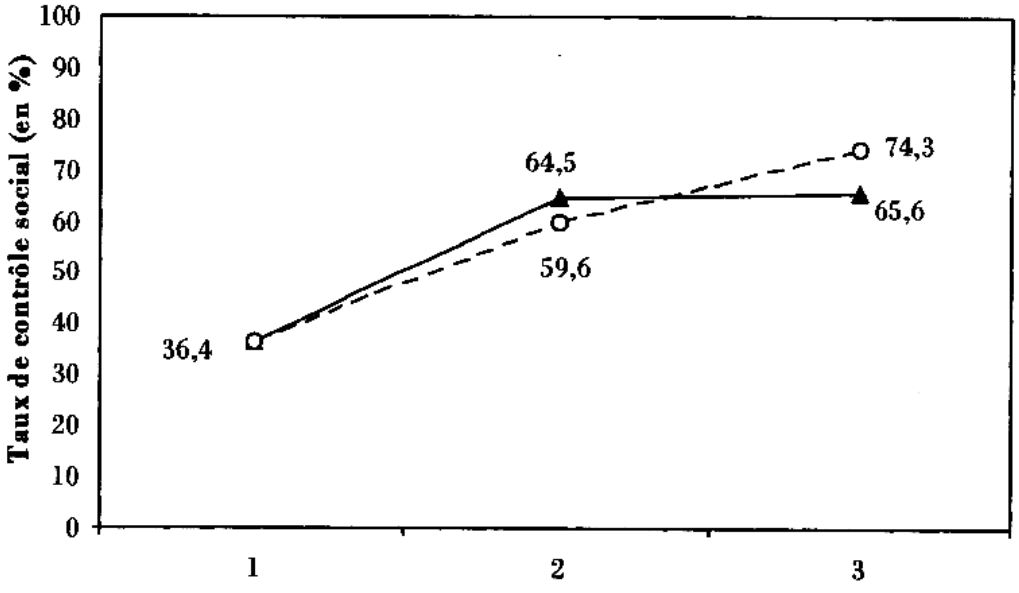

Fig. 1. — Taux de contrôle social attendu et observé en fonction du nombre de témoins dans la condition « implication forte »

The rate of observed and expected social control as a function of number of spectators in the « high implication » condition

Taux observé : ▲—▲
Taux attendu : ○···○

observés sont représentés par la ligne continue. L'examen rapide de cette figure montre, dans un premier temps, que dans cette condition « implication forte », le taux de contrôle social observé augmente avec le nombre de témoins.

La figure 2 représente les réactions des témoins dans la condition « implication faible ». Les taux de contrôle social observés sont à nouveau représentés par la ligne continue. Ici, le taux de contrôle social reste relativement stable indépendemment du nombre de témoins.

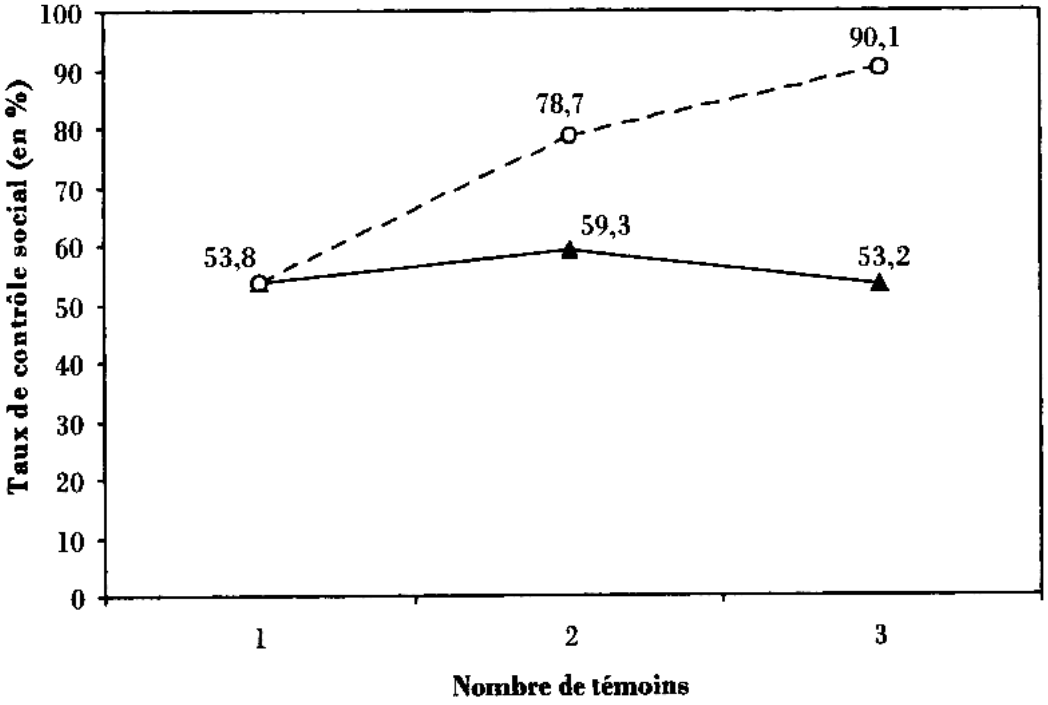

Fig. 2. — Taux de contrôle social attendu et observé en fonction du nombre de témoins dans la condition « implication faible »

The rate of observed and expected social control as a function of number of spectators in the « low implication » condition

Taux observé : ▲—▲
Taux attendu : ○ ··· ○

Toutefois, ces simples observations ne suffisent nullement pour affirmer ou non l'existence de l'effet spectateur. En effet, l'effet spectateur fait l'objet d'une définition stricte de la part des auteurs l'ayant mis en évidence (Darley et Latané, 1968 ; Latané et Darley, 1968). L'effet spectateur correspond pour ces auteurs à un effet inhibiteur de la présence de plusieurs témoins

sur la probabilité qu'un individu donné intervienne. Ainsi, quand il y a effet spectateur, un témoin donné va avoir d'autant moins de chances d'intervenir que le nombre de témoins total augmente. On ne peut donc pas conclure en l'apparition d'un effet spectateur sur la simple base du taux global d'intervention observé selon le nombre de témoins. En effet, plus le nombre de témoins augmente, plus on multiplie les chances qu'au moins l'un de ces témoins intervienne. Cependant, le taux de contrôle social plus élevé avec un nombre de témoins plus nombreux va pouvoir masquer une réduction de la probabilité qu'un témoin donné intervienne. On peut illustrer cet effet au moyen d'un exemple fictif : un taux de 40 % d'intervention observé ne représente pas la même chose si un seul témoin était présent que s'ils étaient trois. Ainsi, un tel taux d'intervention pour un seul témoin correspond à une probabilité individuelle de .40 ; Le même taux obtenu pour des groupes de trois témoins implique que la probabilité individuelle d'intervention de chacun soit réduite à .15. Le même taux d'intervention observé ne traduit donc pas la même probabilité individuelle d'intervention pour les témoins, et dans le cas de notre exemple, on pourrait considérer que les témoins des groupes de trois personnes sont moins intervenus que ceux qui étaient seuls. Il convient donc de comparer les taux d'intervention observés à des taux attendus pondérés par le nombre de témoins présents.

Comme le rappellent Latané et Nida (1981), on ne peut parler d'effet spectateur que dans le cas où le taux d'intervention pour un nombre n de témoins est significativement inférieur au taux auquel on pouvait s'attendre si la probabilité individuelle d'intervention restait stable quel que soit le nombre d'individus présents. Latané et Nida proposent la formule suivante afin de calculer les taux d'intervention attendus :

$$p_n = 1 - (1 - p_o)^n \qquad \text{(Éq. 1)}$$

où n représente le nombre de témoins, p_o la probabilité d'intervention obtenue pour un seul témoin, et p_n le taux attendu dans les groupes de n personnes. Par exemple, considérons le taux d'intervention pour les randonneurs seuls dans la condition « implication forte » : 36,4 % (soit $p_o = .364$). Si les randonneurs en présence d'autres témoins interviennent avec la même fréquence que les randonneurs seuls, on s'attend à ce qu'au moins une personne intervienne dans 59,6 %

$_2 = 1 - (1 - 0{,}364)^2 = .596$) des groupes de deux randonneurs, dans 74,3 % ($p_3 = 1 - (1 - 0{,}364)^3 = .743$) des groupes de trois ndonneurs. Si les taux d'intervention observés sont significati-ːment inférieurs à ces taux attendus, on peut en déduire que la ·obabilité individuelle d'intervention a été réduite par la pré-nce des autres témoins, donc qu'il y a eu un effet spectateur et ıe la présence d'autrui a eu un effet inhibiteur sur l'interven-ɔn de chacun.

Les lignes pointillées des figures 1 et 2 représentent les taux ː contrôle attendus pour les conditions d'implication forte et implication faible, cela pour les trois tailles du groupe de moins. La détermination de l'existence de l'effet spectateur ıns les deux conditions d'implication se fait donc sur la base ː la comparaison des taux attendus (ligne pointillée) avec les ux observés (ligne continue). Dans la condition « implication rte » (fig. 1), on constate que les taux de contrôle observés ·ec deux ou trois témoins restent extrêmement proches des ux attendus. Cette proximité des observations par rapport ıx attentes est, par ailleurs, confirmée par l'analyse statis-ɟue des données, puisque les taux observés ne se révèlent pas ɡnificativement différents des taux attendus (pour deux moins : $\chi^2_1 = 0{,}52$, *ns* ; pour trois témoins : $\chi^2_1 = 3{,}21$, *ns*). ans cette situation dite fortement impliquante, la présence de usieurs témoins n'affecte donc pas l'exercice de contrôle social ː la part des témoins : il n'y a pas d'effet spectateur dans cette ndition.

Dans la condition « implication faible » (fig. 2), la comparai-n des taux de contrôle attendus et observés donne un tableau ut autre. En effet, on remarque que les taux observés restent ujours en deçà des taux attendus. Aussi bien lorsque deux moins étaient présents que lorsqu'ils étaient trois, la présence autrui a manifestement affecté la probabilité individuelle intervention de façon suffisamment délétère pour que l'on ıisse conclure ici en l'apparition de l'effet spectateur. Statisti-ıement, les taux de contrôle social observés sont en effet signi-ːativement inférieurs aux taux attendus, et ce quel que soit le ımbre de témoins présents ($\chi^2_1 = 8{,}76$, $p < .01$ pour deux moins ; $\chi^2_1 = 36{,}27$, $p < .001$ pour trois témoins). Dans cette ndition où les témoins de l'acte déviant sont peu impliqués, la ·ésence d'autrui inhibe leurs réactions de contrôle social : l'effet ·ectateur apparaît ici.

DISCUSSION

L'effet spectateur est un phénomène robuste, l'effet inhibiteur de la présence d'autrui sur des interventions individuelles qui le caractérise a été retrouvé dans une large gamme de situations. Ainsi, indépendamment du fait qu'il s'agisse d'apporter de l'aide à une personne blessée, de signaler un incident quelconque, de rapporter un vol, de ramasser quelque chose dans un ascenseur, plus il y a de témoins présents sur les lieux, moins ces témoins prennent individuellement la décision d'intervenir (Latané et Nida, 1981). Bien que le cadre d'étude de ce phénomène reste centré sur les conduites d'aide, des recherches récentes (Chekroun et Brauer, 2002) ont révélé que l'effet spectateur apparaît également lorsque le comportement attendu des témoins d'une situation consiste à administrer une sanction négative à un individu transgressant une norme sociale. Un facteur semblant moduler l'apparition de cet effet, tant pour les conduites d'aide que pour le contrôle social qui nous intéresse particulièrement ici, peut être présenté sous le terme global d'implication personnelle. En effet, il semble que lorsque les témoins d'un acte déviant sont directement concernés par les conséquences négatives de cet acte, lorsqu'ils attachent une importance particulière à la norme menacée par cet acte, ou encore lorsqu'ils se perçoivent comme responsables d'intervenir, ils ne soient plus affectés par la présence d'autres témoins.

Le présent ensemble d'études va dans ce sens en montrant que, si l'effet spectateur est observé lorsque le sentiment de responsabilité des témoins est peu mobilisé, il n'apparaît pas dès lors que ce sentiment est plus fort. L'étude 1 montre que les individus se sentent plus responsables d'intervenir et d'exercer du contrôle social face à une personne seule qui jette des détritus dans un environnement protégé que lorsque cette même personne est accompagnée d'un ami. La responsabilité personnelle qu'ils s'attribuent est plus forte lorsque la personne à sanctionner est seule que lorsqu'elle est accompagnée. L'ami ou accompagnant de l'individu déviant se voit sans doute ainsi attribuer une responsabilité plus importante pour intervenir que les témoins eux-mêmes, ces témoins étant alors moins impliqués dans la situation que lorsque l'individu déviant est seul. La res-

ponsabilité d'exercer du contrôle social va incomber d'emblée plus fortement à cet accompagnant (Forsyth *et al.*, 2002), tandis que, par l'intermédiaire du processus de diffusion de la responsabilité, les autres témoins vont voir leur propre responsabilité réduite (Latané et Darley, 1968). Ce processus, en partie à l'origine de l'effet spectateur, va alors expliquer que, lorsque la situation est mise en application dans l'étude 2, les réactions de contrôle social des individus sont inhibées par la présence d'autres témoins. D'où l'effet spectateur qui apparaît dans les résultats obtenus dans la condition « implication faible ».

Dans la condition « implication forte », c'est-à-dire quand l'individu déviant est seul, la part de responsabilité incombant aux témoins est forte. En conséquence, un taux relativement constant de témoins choisissent de communiquer leur désaccord à l'auteur du comportement contre normatif lorsque ce dernier est seul, et ce sans subir l'influence inhibitrice de la présence d'autrui. Les trois processus conduisant à l'effet spectateur – l'influence sociale, l'inhibition causée par l'audience, et la diffusion de la responsabilité – seraient alors surpassés par un gain personnel dans l'intervention (Piliavin *et al.*, 1969). Cette absence d'influence inhibitrice de la présence d'autrui se traduit par une stabilité de la probabilité individuelle d'intervention de chacun des témoins, stabilité qui transparaît à travers l'absence d'effet spectateur dans cette condition où les témoins, s'octroyant peu de responsabilité dans la situation, voient leur implication réduite.

Les résultats ici présentés confortent donc, d'une part, nos résultats antérieurs (Chekroun et Brauer, 2002) et, d'autre part, nos attentes quant aux rôles conjoints de la présence d'autrui et de l'implication personnelle sur l'exercice de contrôle social. Que ce soit à travers le fait qu'ils soient affectés par les conséquences de l'acte déviant, comme nous l'avions mis en évidence précédemment, ou de par leur sentiment de responsabilité individuelle comme l'attestent les présents résultats, on constate que les témoins d'un comportement contre normatif sont capables de passer outre l'influence de la présence d'autrui et d'intervenir en exerçant du contrôle social malgré un nombre croissant de témoins dès lors qu'ils se sentent impliqués personnellement dans la situation. Si l'effet spectateur apparaît bien dans le cadre du contrôle social lorsque les individus ne sont pas impliqués dans ce qui arrive, dès lors qu'ils se sentent impliqués plus

fortement dans la situation, la prise de décision d'intervenir n'est plus inhibée par les autres témoins.

Toutefois il est important de ne pas faire l'impasse sur d'éventuelles interprétations alternatives de nos résultats. La présence d'un individu accompagnant le compère déviant n'a peut-être pas, en effet, pour seule conséquence de doter cet individu d'une responsabilité particulière. En fait la présence du second compère pourrait être considérée comme la simple présence d'un témoin passif supplémentaire. Si l'on se penche sur nos résultats, cette explication ne semble toutefois pas viable. En effet, si cette hypothèse était vraie, la condition « un témoin / implication faible » serait perceptuellement identique à la condition « deux témoins / implication forte ». En effet, dans ces deux conditions, deux personnes assistent au comportement déviant du compère. Ainsi, si la présence du second compère n'était perçue que comme celle d'un témoin supplémentaire et n'affectait en fait pas le sentiment d'implication personnelle, les deux randonneurs dans la condition « deux témoins / implication forte » auraient dû intervenir avec la même probabilité individuelle que le témoin dans la condition « un témoin / implication faible ». En d'autres mots, on se serait attendu à ce que dans $(1 - (1 - 0{,}538)^2 = 0{,}787)$ 78,7 % des groupes de deux randonneurs dans la condition « deux témoins / implication forte », au moins une personne intervienne. Or le taux de contrôle social observé pour cette condition est de 64,5 % (voir fig. 1), c'est-à-dire significativement inférieur au taux attendu ($\chi^2_1 = 4{,}96$, $p < .05$). En conséquence, sur la base de nos données, cette hypothèse selon laquelle le deuxième compère aurait été simplement perçu comme un témoin supplémentaire et n'aurait pas constitué une manipulation de l'implication personnelle peut être rejetée.

Par ailleurs, on pourrait aussi concevoir que le taux de contrôle social augmente avec le nombre de témoins face à un individu déviant seul en raison de la différence numéraire de plus en plus grande qui s'instaure entre les témoins et la cible du contrôle social. Les témoins étant à chaque fois plus nombreux par rapport à l'individu déviant, il est de plus en plus facile et de moins en moins risqué pour eux d'exercer du contrôle. Là encore, les résultats obtenus sont incompatibles avec cette explication alternative. Dans la condition « implication faible », on note un taux d'intervention plus faible lorsque trois témoins

sont présents que lorsqu'ils ne sont que deux à assister à l'acte déviant (respectivement 53,2 % de contrôle social contre 59,3 %). Cette seconde explication alternative ne convient donc pas plus que la première pour interpréter nos résultats.

Si les données corrélationnelles obtenues par Chekroun et Brauer (2002) ne faisaient que laisser penser en un rôle de l'implication personnelle dans l'exercice de contrôle social en présence d'autrui, les données complémentaires présentées ici nous permettent de tirer des conclusions plus formelles dans le même sens. En effet, l'implication personnelle était ici manipulée au moyen du sentiment de responsabilité des témoins, tout en gardant des conditions strictement identiques en dehors de cette manipulation. Les différences observées entre les conditions « implication faible » et « implication forte » dans l'étude 2 présentée ici sont donc manifestement imputables au sentiment de responsabilité individuelle, composante de l'implication personnelle, et non à diverses variables parasites qui n'avaient pas pu être contrôlées dans nos précédents travaux. Si les résultats de Chekroun et Brauer (2002), conformément aux travaux sur les conduites d'aide (Baumeister *et al.*, 1988 ; Cramer *et al.*, 1988), suggéraient que l'effet spectateur pouvait être influencé par le fait que les témoins d'un acte déviant se sentent impliqués personnellement dans la situation, les présents résultats confortent cette assertion. Alors que les contextes environnementaux des deux études sont différents, alors que l'implication personnelle était manipulée à partir d'intermédiaires différents, la recherche présentée ici complète et étend les résultats obtenus au préalable, nous donnant ainsi l'opportunité de confirmer l'influence modulatrice de l'implication personnelle sur l'effet spectateur dans le domaine du contrôle social.

RÉSUMÉ

Face à la transgression d'une norme sociale, les individus ont la possibilité d'exprimer leur désapprobation au moyen d'une sanction négative. On parle alors de contrôle social. Comme de nombreux comportements sociaux interindividuels, le contrôle social peut être affecté par l'effet spectateur, c'est-à-dire que plus le nombre de témoins est important, plus les chances que ces témoins interviennent sont faibles. Les présents travaux montrent que le sentiment d'implication personnelle des témoins est susceptible de moduler les modalités d'apparition de cet effet inhibiteur de la présence d'autrui sur le contrôle social.

Dans une étude sur le terrain, l'implication personnelle a été manipul travers le sentiment de responsabilité d'intervention perçu dans une situa où les témoins voyaient un individu jeter des détritus dans un parc naturel. résultats montrent bien que l'effet spectateur n'apparaît pas lorsque individus se sentent impliqués dans la situation.

Mots clés : effet spectateur, implication personnelle, contrôle so déviance, réactions à la déviance.

BIBLIOGRAPHIE

Baumeister R. F., Chesner S. P., Senders P. S., Tice D. M. — (1988) Who charge here ? Group leaders do lend help in emergencies, *Personality social Psychology Bulletin, 14,* 17-22.

Brauer M., Chekroun P. — (2002) The relationship between perceived viola of social norms and social control : Situational factors influencing the r tion to deviance, Manuscrit non publié, Université de Clermont-Ferran (actuellement soumis).

Chekroun P., Brauer M. — (2002) The bystander effect and social control b vior : The effect of the presence of others on people's reactions to norm lations, *European Journal of Social Psychology, 32,* 853-867.

Cramer R. E., McMaster M. R., Bartell P. A., Dragna M. — (1988) Sul competence and the minimization of the bystander effect, *Journ Applied Social Psychology, 18,* 1133-1148.

Darley J. M., Latane B. — (1968) Bystander intervention in emergencies : fusion of responsibility, *Journal of Personality and Social Psychology, 8,* 383.

Forsyth D. R., Zyzniewski L. E., Giammanco C. A. — (2002) Responsib diffusion in cooperative collectives, *Personality and Social Psychology B tin, 28,* 54-65.

Gibbs J. P. — (1981) The sociology of deviance and social control, *in* M. Rc berg et R. H. Turner (Edit.), *Social Psychology : Sociological Perspect* New York, Basic Books, 483-552.

Latané B., Darley J. M. — (1968) Group inhibition of bystander interver in emergencies, *Journal of Personality and Social Psychology, 10,* 215-2

Latané B., Nida S. — (1981) Ten years of research on group size and hel *Psychological Bulletin, 89,* 308-324.

Meier R. F. — (1982) Perspectives on the concept of social control, *An Review of Sociology, 8,* 35-55.

Piliavin I. M., Rodin J., Piliavin J. A. — (1969) Good Samaritanism underground phenomenon ?, *Journal of Personality and Social Psycho 13,* 289-299.

Rutkowsky G. K., Gruder C. L., Romer D. — (1983) Group cohesiveness, s norms, and bystander intervention, *Journal of Personality and Social chology, 44,* 545-552.

Schwartz S. H., Gottlieb A. — (1976) Bystander Reactions to a Violent Th Crime in Jerusalem, *Journal of Personality and Social Psychology, 34,* 1 1199.

Sherif M. — (1936) *The Psychology of Social Norms,* New York, Harper.

(Accepté le 14 mars 20